



Certificat de cession 125cm non payé au final

Par **gwen**, le **17/08/2011** à **16:48**

Bonjour,

j ai acheté en decembre 2010 un 125cm,papier de cession a ete etabli..j ai effectué le règlement en deux fois par carte devait rester une mensualité..jme suis servi du 125cm trois fois apres il est reste chez moi a prendre la poussiere cr mon etat de santé ne me permet plus de rouler avec..A ma grande surprise le vendeur me recontact en me demandant de lui repayer entierement le 125cm,sure de moi je ne cede pas cr deja paye les trois quarts.Jusqu 'a aujourd hui en regardant de plus pres mes tickets de CB ou je m appercois reellment qu en petit en bas les paiemnt ont ete annulé pour erreur 04..Que dois je faire viv a vis du vendeur?.Puisje simplement le lui restitué en refaisant un certificat de cession?
merci d avance de vos reponses.

Par **mimi493**, le **17/08/2011** à **17:31**

Uniquement s'il est d'accord.

Sinon, vous devez payer l'intégralité du prix de vente.

Par **amajuris**, le **17/08/2011** à **17:57**

bjr,

et que dit votre compte en banque, les sommes ont-elles été prélevées ?

à vérifier sur vos décomptes !

cdt